



DIVORCE MAISON TERRAIN PARTAGE

Par **marie bord**, le **23/11/2018** à **11:13**

Bonjour,

je veux lancer une procédure de divorce. je suis mariée avec contrat de mariage séparation de biens.

nous avons fait construire sur un terrain qui m'a été donné. nous avons fait un crédit au 2 noms que nous remboursons par le compte joint. qu'est ce que je devrai à mon mari si je souhaite garder la maison ?

merci

Par **youris**, le **23/11/2018** à **11:20**

bonjour,

si vous avez fait construire sur un terrain qui vous appartenait, la maison vous appartient en propre.

Comme vous êtes mariés sous le régime de la séparation de biens, il n'y a pas de communauté.

dans le cadre du divorce, votre mari pourra vous demander de lui rembourser l'argent qui a versé pour financer un bien propre à vous.

salutations